

PROJET DE LOI

adopté

le 28 juin 1990

N° 156

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration).

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture après déclaration d'urgence, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 1478, 1492 et T.A. 332.

Sénat : 417 et T.A. 434 (1989-1990).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration), signé à Paris le 29 mai 1990 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 juin 1990.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1478 A.N. (9^e législ.).